



ENGAGEMENT PREALABLE

à tout accompagnement en hypnose

Une séance d'accompagnement en hypnose dure entre 1h et 1h30. Le nombre de séances dépend de vous et de votre objectif mais en moyenne, 2 à 8 séances sont suffisantes pour des changements marquants et pérennes. Le tarif des séances est de 50 euros. Le paiement s'effectue par chèque ou en espèce immédiat après chaque séance. Les actes d'accompagnement hypnotique ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale.

L'hypnose est un outil d'accompagnement, considéré comme un complément et non une alternative ni d'ailleurs un obstacle, aux soins et aux traitements médicaux délivrés par un professionnel de santé.

Christelle GATEAU, praticienne en hypnose n'est pas médecin, ni psychologue, ni psychiatre. Elle ne peut donc pas poser de diagnostic, ni faire de prescription pharmaceutique et en aucun cas intervenir dans le suivi et la validation du traitement médical éventuel prescrit par un professionnel de santé.

Tout consultant suivi médicalement est encouragé à poursuivre son suivi médical, conformément aux prescriptions (de rendez-vous et de soin) du médecin.

L'hypnose est contre-indiquée pour les personnes atteintes de troubles psychotiques (schizophrénie, troubles bipolaires, délires paranoïaques)

Il est de la responsabilité du consultant d'informer la praticienne des traitements suivis et des avis reçus de la part de médecins ou tout autre spécialiste.

La praticienne peut également demander au consultant de prendre contact avec un médecin généraliste ou tout autre spécialiste si elle le juge nécessaire.

Ayant veillé à ce que vous soyez informés, Christelle GATEAU, praticienne en hypnose décline toute responsabilité en cas de choix contraires de votre part à un avis médical ou en cas de refus d'une aide médicale.

L'hypnose demande une implication réciproque. Elle constitue un travail sur soi et facilite une démarche personnelle qui relève de votre engagement. L'accompagnement a pour objectif l'autonomie du consultant vers un mieux-être, dans le respect de ses convictions.

Malgré son efficacité avérée, la pratique de l'hypnose ne saurait engager la praticienne dans une obligation de résultat.

Toutes informations et toutes les données personnelles du consultant seront tenues confidentielles sauf dans les cas exceptionnels où l'application de la règle morale et légale « d'assistance à personne en danger » primerait.



Informations légales :

Christelle Gateau – Hypnothentique

Siège social : 5 Rue du Martinet – 65000 Tarbes

SIRET : 89226662800015

Code APE : 9609Z

Téléphone : 06 77 77 84 63

Adresse de courrier électronique : contact@hypnothentique.fr

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, Christelle GATEAU, praticienne en hypnose propose un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.